

# Séance extraordinaire du 17 décembre 2018



2018-12  
281

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 17 décembre 2018 à 18h30 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy  
Siège #2 - M. Noel Vigneault  
Siège #3 - Mme Karen Talbot  
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux  
Siège #5 - M. Vincent Breton

Est absent à cette séance:

Siège #1 - M. Réal Rodrigue

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Boilard.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

## **1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 14 décembre 2018 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, Monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

## **02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Le conseiller au siège no 1 étant absent, les conseillers présents ne peuvent renoncer à l'avis et modifier l'ordre du jour. Ils procéderont en conséquence.

## **03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET**

## OUVERTURE DE SÉANCE

### 02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

### 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 04 - SUJETS À DISCUTER

**04.01** - Demande au programme d'aide financière (agence 911)

**04.02** - Confirmation des travaux PAARMM

### 05 - VARIA

### 06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

### 07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

#### 04 - SUJETS À DISCUTER

2018-12  
282

##### 04.01 - Demande au programme d'aide financière (agence 911)

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu

- Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 7 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 500\$;
- Que la municipalité autorise Mme Christiane Lacroix, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

##### 04.02 - Confirmation des travaux PAARMM

Reporté à une séance ultérieure

### 05 - VARIA

Aucun sujet.

### 06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2018-12  
283

### 07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 18h40

---

Carl Boilard, maire

---

Christiane Lacroix, dir. gén. & sec.